

20.10.2009

A7-0041/14

Amendement 14

Andrew Duff et Annemie Neyts-Uyttebroeck
au nom du groupe ALDE

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. recommande que la création du SEAE, qui sera mis en place selon les articles 18, 27 et 40 du traité sur l'Union européenne dans sa version résultant du traité de Lisbonne, repose sur une approche empirique dynamique; estime qu'une telle structure ne peut intégralement être conçue en fonction de limites préétablies ou être prédéterminée, ***mais doit être mise en place selon un processus évolutif fondé sur une confiance mutuelle et s'appuyant sur un capital croissant d'expertise et d'expérience commune;***

4. recommande que la création du SEAE, qui sera mis en place selon les articles 18, 27 et 40 du traité sur l'Union européenne dans sa version résultant du traité de Lisbonne, repose sur une approche empirique dynamique; estime qu'une telle structure ne peut intégralement être conçue en fonction de limites préétablies ou être prédéterminée;

Or. en

20.10.2009

A7-0041/15

Amendement 15

Andrew Duff et Annemie Neyts-Uyttebroeck
au nom du groupe ALDE

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 6 – point b

Proposition de résolution

(b) les modalités d'organisation du SEAE devraient permettre une amélioration de la cohérence des actions extérieures de l'Union et de sa représentation dans les relations étrangères; à cet effet, il conviendrait en particulier d'intégrer dans le SEAE les unités en charge des relations extérieures au sens strict et les personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des délégations dans les pays tiers; en fonction des prochaines évolutions, une réflexion pourrait être menée afin de voir quelles autres fonctions pourraient être attribuées à ce service européen;

Amendement

b) les modalités d'organisation du SEAE devraient permettre une amélioration de la cohérence des actions extérieures de l'Union et de sa représentation dans les relations étrangères; à cet effet, il conviendrait en particulier d'intégrer **immédiatement** dans le SEAE les unités en charge des relations extérieures au sens strict et les personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des délégations dans les pays tiers; en fonction des prochaines évolutions, une réflexion pourrait être menée afin de voir quelles autres fonctions pourraient être attribuées à ce service européen;

Or. en

20.10.2009

A7-0041/16

Amendement 16

Andrew Duff et Annemie Neyts-Uyttebroeck
au nom du groupe ALDE

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 6 – point c

Proposition de résolution

Amendement

(c) il n'est toutefois pas nécessaire de priver les directions générales de la Commission de toute compétence en matière de relations extérieures; il conviendrait de préserver l'intégrité des politiques actuelles de la Communauté ayant une dimension extérieure, notamment dans les domaines où la Commission dispose de pouvoirs d'exécution; ***la Commission, dans le souci d'éviter les redondances, devrait présenter un modèle particulier pour les services concernés, notamment les directions générales Commerce, Élargissement, Développement et Relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, EuropeAid, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne, le département des droits de l'homme et de la démocratie, le département d'assistance électorale et les services de la direction générale Affaires économiques et monétaires orientés vers l'action extérieure;***

c) il n'est toutefois pas nécessaire de priver les directions générales de la Commission de toute compétence en matière de relations extérieures; il conviendrait de préserver l'intégrité des politiques actuelles de la Communauté ayant une dimension extérieure, notamment dans les domaines où la Commission dispose de pouvoirs d'exécution;

Or. en

20.10.2009

A7-0041/17

Amendement 17

Morten Messerschmidt et Lorenzo Fontana

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que la configuration du futur service européen pour l'action extérieure (SEAE) revêt une importance primordiale si l'on veut rendre plus cohérentes, plus efficaces et plus visibles les relations extérieures de l'Union,

supprimé

Or. en

20.10.2009

A7-0041/18

Amendement 18

Morten Messerschmidt et Lorenzo Fontana

au nom du groupe EFD

Rapport

Elmar Brok

A7-0041/2009

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le SEAE résulte de trois nouveaux éléments introduits par le traité de Lisbonne: l'élection d'un président permanent du Conseil européen qui, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, assure la représentation extérieure de l'Union; la nomination par le Conseil européen, avec l'accord du président de la Commission, du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité qui sera le vice-président de la Commission en charge des relations extérieures (le "vice-président/haut représentant"), et la reconnaissance expresse de la personnalité juridique de l'Union, ***qui vise à lui garantir un entière liberté d'action sur le plan international,***

Amendement

B. considérant que le SEAE résulte de trois nouveaux éléments introduits par le traité de Lisbonne: l'élection d'un président permanent du Conseil européen qui, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, assure la représentation extérieure de l'Union; la nomination par le Conseil européen, avec l'accord du président de la Commission, du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité qui sera le vice-président de la Commission en charge des relations extérieures (le "vice-président/haut représentant"), et la reconnaissance expresse de la personnalité juridique de l'Union,

Or. en

20.10.2009

A7-0041/19

Amendement 19

Morten Messerschmidt et Lorenzo Fontana

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que le SEAE *s'inscrit dans le prolongement logique de* l'acquis communautaire dans le domaine des relations extérieures de l'Union, car il permet de mieux coordonner, à l'échelon des unités administratives, l'approche conjointe en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et des relations extérieures de la Communauté menées selon la méthode communautaire, *et considérant que le SEAE complète les représentations diplomatiques des États membres sans les remettre en question,*

C. considérant que le SEAE *complète les représentations diplomatiques des États membres sans les remettre en question, et qu'il n'est donc pas une direction générale de la Commission supplémentaire mais une nouvelle structure aux côtés de* l'acquis communautaire dans le domaine des relations extérieures de l'Union, car il permet de mieux coordonner, à l'échelon des unités administratives, l'approche conjointe en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et des relations extérieures de la Communauté menées selon la méthode communautaire,

Or. en